



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 1^{er} AVRIL 2025**

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Membres titulaires excusés :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres suppléants présents :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère départementale

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 10h30 et présente l'ordre du jour.

En préambule, il convient de rappeler que le Conseil d'Administration se réunit le 1^{er} avril suite à une 2^e convocation conformément à l'article 6.1 des statuts de la Régie personnalisée, le conseil d'administration n'ayant pu tenir sa séance initialement prévue le 25 mars en l'absence de quorum.

Monsieur Yves GARY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 12 mars 2025

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 12 mars est approuvé à l'unanimité.

2025-05 _ Approbation du Compte de Gestion 2024

Adopté à l'unanimité.

2025-06 _ Approbation du compte administratif 2024

Sur 2024, 90 399 passagers enregistrés vs 97 535 en 2023. Cette baisse est liée aux perturbations rencontrées cette année : diminution de l'offre de vols (Paris ou destinations desservies par RYR).

Concernant les dépenses de fonctionnement, on enregistre une progression de 13.63% vs 15.27% en 2023. Elles restent en augmentation, mais dans des proportions moindres que l'an passé. Elles se justifient, entre autres, par la stabilisation des dépenses liées à l'absorption des services escale/piste, malgré une masse salariale en augmentation (46 effectifs à ce jour) mais sur des volumes horaires faibles. Mais les charges fixes incompressibles augmentent fortement.

Parallèlement, les recettes du 013 sont en baisse. Cet état de fait s'explique par l'arrêt des remboursements au titre de l'APLD, et une diminution des remboursements des frais de formation financés par l'OPCO et des cotisations URSSAF. Les recettes liées aux taxes aéronautiques (parking avion, balisage, ...) et d'assistance (catering) sont en augmentation de 10%.

Le parking auto connaît une croissance de +13%

Les postes en baisse concernent les atterrissages (baisse du nombre de mouvements).

Si les recettes carburant sont bonnes en 2024, il faut s'attendre à une forte baisse en 2025 car Chalair ne prend pas de carburant à Brive.

Monsieur Yves GARY est désigné Président de séance. Il soumet le compte administratif au vote du Conseil d'Administration.

M. Julien BOUNIE ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Adopté à la majorité des 3 membres.

2025-07 _ Affectation du résultat 2024

Adopté à l'unanimité.

2025-08 _ Budget Primitif – Exercice 2025

L'élaboration du budget 2025 repose sur l'hypothèse que la compagnie Ryanair maintienne ses vols jusqu'à fin 2025. En effet, nous sommes en droit de nous interroger sur le programme de vols compte-tenu des déclarations faites par le PDG de la compagnie après le vote de la France sur la TSBA (taxe sur les billets d'avion). Pour rappel Ryanair a quitté l'Allemagne et a réduit son programme de vols en Espagne pour 1 € d'augmentation de la taxe alors que la France a augmenté la taxe passant de 2,63 € à 7,40 € en classe eco.

Outre les charges fixes liées au fonctionnement / maintenance de l'aéroport, de nouvelles obligations réglementaires nous incombent, notamment dans le domaine de la cybersécurité par exemple.

Adopté à l'unanimité.

Questions/Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes :	
Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)


Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le03/07/2025.....
Publiée et notifiée le03/07/2025.....
Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.